

Questions au Feuilleton

REVENU NATIONAL—LA CRÉATION DE CENTRES D'AIDE AUX CONTRIBUABLES

Question n° 47—M. Coates:

1. Combien de centres ouvrira-t-on au Canada pour aider les contribuables à remplir les nouvelles formules de l'impôt sur le revenu, et où seront-ils situés?

2. Ces centres seront-ils intégrés à des services actuels ou s'agira-t-il de nouveaux services installés dans de nouveaux locaux? Dans chaque cas, a) combien ont coûté ces locaux, b) quelle est la superficie totale et, c) s'ils ne se trouvent pas dans un immeuble fédéral, quels en sont le loyer annuel et les conditions locatives?

3. De combien d'employés supplémentaires le ministère du Revenu national aura-t-il besoin dans chaque centre? Ce personnel a-t-il été recruté entièrement ou partiellement au sein du ministère du Revenu et, s'il a fallu des employés supplémentaires, a) quel en a été le nombre à chaque centre, b) ce personnel supplémentaire est-il embauché à plein temps ou à titre occasionnel, et c) combien coûte-t-il en salaires et traitements?

4. a) Quelles dispositions a-t-on prises touchant les liaisons téléphoniques entre le ministère et les contribuables, b) combien coûte ce service dans chaque centre, c) s'agit-il d'une entente à court terme et, dans l'affirmative, quand le service commencera-t-il et quand cessera-t-il?

5. Les contribuables ont-ils profité d'un tel service lors d'un exercice financier antérieur et, dans la négative, pourquoi a-t-on décidé de le fournir pour celui de 1972?

L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national):

En ce qui concerne le ministère du Revenu national, Impôt: 1. Outre les 28 bureaux de district d'impôt actuels, aucun centre n'ouvrira en 1973 pour aider les contribuables à remplir leurs formules d'impôt sur le revenu. Les contribuables pourront communiquer avec leur bureau de district d'impôt pour obtenir des renseignements, soit en écrivant, soit en se présentant au bureau ou en téléphonant (sans frais) de n'importe où au Canada.

2. Sans objet.

3. Sans objet.

4. a) Les communications téléphoniques interurbaines gratuites sont offertes aux contribuables pour leur permettre d'appeler les bureaux de district d'impôt, de n'im-

porte où au Canada, afin d'obtenir de l'aide pour remplir leurs déclarations d'impôt sur le revenu. b) Les frais de ce service par bureau de district ne seront pas connus avant les derniers mois de l'année, mais les frais globaux du service, sans compter le personnel, sont évalués approximativement à \$926,000 pour l'année 1973. c) Le service a débuté le 2 janvier 1973 et doit se poursuivre toute l'année.

5. Un service d'appels téléphoniques interurbains gratuits a été offert par le passé. Il se limitait à quelques bureaux de district et à la période selon le ministère, tous les contribuables, où qu'ils vivent au Canada, doivent avoir le même accès aux services d'information du ministère.

LES DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES DES SOCIÉTÉS

Question n° 207—M. Lewis:

A combien se chiffrent globalement et en détails les contributions en argent versées aux partis politiques (voir p. 33 de la publication de Statistique Canada «Statistique fiscale des sociétés, 1970») déclarées par les corporations pour 1970, comme «montants qui ne peuvent être comptés comme dépenses réelles», selon les neuf groupes d'industries et selon que l'industrie est sous contrôle étranger ou canadien, et selon l'importance de l'actif (moins ou plus de 5 millions de dollars)?

M. Herb Breau (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Statistique Canada nous communique les renseignements suivants: a) On trouvera dans le tableau ci-joint des renseignements sur les dons que les sociétés ont faits, en 1970, à des partis politiques et ont inscrits sur leur déclaration annuelle d'impôt sur le revenu de même que la somme globale de tous «les montants qui ne peuvent être comptés comme dépenses réelles», selon que l'industrie est sous contrôle étranger ou canadien et pour neuf groupes d'industries. Ces statistiques concernent les sociétés qui ont un actif de \$250,000 ou plus des ventes d'au moins \$50,000. b) Les statistiques des sociétés dont l'actif est de moins ou de plus de 5 millions de dollars ne sont pas disponibles.

Dépenses courantes non déductibles, déclarées par les sociétés⁽¹⁾ selon les intérêts majoritaires, 1970

| Secteur industriel | Dépenses courantes non déductibles | | | Dons aux partis politiques compris dans les dépenses courantes non déductibles ⁽²⁾ | | |
|--|------------------------------------|-------------------|--------|---|-------------------|-------|
| | Contrôle étranger | Contrôle canadien | Total | Contrôle étranger | Contrôle canadien | Total |
| | (milliers de dollars) | | | | | |
| Agriculture, exploitation forestière et pêche..... | 40 | 953 | 993 | — | 6 | 6 |
| Mines..... | 7,278 | 3,666 | 10,944 | 55 | 115 | 170 |
| Industries manufacturières..... | 9,565 | 9,256 | 18,821 | 1,099 | 1,272 | 2,371 |
| Bâtiments et travaux publics..... | 463 | 3,426 | 3,889 | 74 | 771 | 845 |
| Transports, communications et autres services publics..... | 304 | 3,032 | 3,336 | 40 | 331 | 371 |
| Commerce de gros..... | 838 | 2,891 | 3,729 | 24 | 99 | 123 |
| Commerce de détail..... | 517 | 2,472 | 2,989 | 15 | 104 | 119 |
| Finances..... | 14,341 | 28,865 | 43,206 | 136 | 498 | 634 |
| Services..... | 607 | 2,875 | 3,482 | 3 | 353 | 356 |
| Total, toutes les activités..... | 33,953 | 57,436 | 91,389 | 1,446 | 3,549 | 4,995 |

⁽¹⁾ Sociétés qui font une déclaration en vertu de la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers.

⁽²⁾ Montant déclaré à la rubrique: conciliation du revenu net par état financier et du revenu imposable, sur le formulaire T2 des sociétés.

LES LOGEMENTS À LOYER MODIQUE À SCARBOROUGH

Question n° 267—M. Stackhouse:

Les trois paliers de gouvernement ont-ils envisagé d'entreprendre une étude sur la concentration de logements à loyer modique dans le quartier de Scarborough?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Le gouvernement fédéral, par l'entremise du

[M. Drury.]

département d'État chargé des Affaires urbaines, propose la mise en place d'un système de concertation tripartite comprenant le gouvernement du Canada, la province d'Ontario et le Toronto métropolitain. Le gouvernement s'attend qu'une telle concertation inclue toutes les questions pertinentes à l'accroissement et au changement urbains, non seulement l'ensemble de la question du loge-